

# PLACE D'ARMES

## Règlement du Grand Jeu « LES CLÉS DE L'HÔTEL » DU MERCREDI 26 AU SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025

---

### Article 1 : Organisateur

Le Centre commercial Place d'Armes ci-après dénommé « L'Organisateur », propose au 12 rue de la Halle – 59300 Valenciennes, une opération intitulée « LES CLÉS DE L'HÔTEL » du mercredi 26 au samedi 29 novembre 2025 inclus.

Dans ce cadre, un jeu concours avec des dotations est proposé chaque jour et de 14h30 à 18h30.

---

### Article 2 : Conditions de participation

#### 1. Éligibilité :

- Le jeu est gratuit, sans obligation d'achat, et ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, y compris en Corse.
- Les mineurs peuvent participer sous réserve d'être représentés et accompagnés par leur représentant légal. En cas de participation avec gain, la dotation sera remise au représentant légal. Seule cette personne pourra retirer le gain (les mineurs n'en auront pas l'autorisation).

#### 2. Restrictions :

- Les personnes impliquées dans l'organisation (agences, entreprises, techniciens, annonceurs), le déroulement de l'événement (prestataires impliqués dans le fonctionnement du jeu, de l'animation et du fonctionnement du Centre Commercial Place d'Armes au quotidien), les commerçants du Centre Commercial Place d'Armes, ne peuvent participer.

#### 3. Acceptation du règlement :

- La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
  - Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.
  - Toute infraction entraîne l'exclusion du participant et l'annulation des dotations éventuelles.
-

### **Article 3 : Modalités de participation**

- Des hôtesses distribueront des tickets à gratter « Jeu des Clés de l'Hôtel ». Elles seront présentes chaque jour :
    - Mercredi 26 de 14h à 18h, vendredi 28 de 14h à 18h et samedi 29 novembre de 15h à 18h : à l'extérieur proche de l'entrée principale du centre commercial
    - Jeudi 27 novembre de 14h à 18h et samedi 29 novembre de 14h à 15h : à l'intérieur du centre commercial.
  - Les participants pourront recevoir des hôtesses un ticket à gratter. En grattant le ticket, ils découvrent un numéro. Ils doivent ensuite se rendre sur l'espace animation situé au niveau 1 à côté de l'Accueil du centre commercial Place d'Armes. Cet espace animation sera ouvert chaque jour de 14h30 à 18h30.
  - L'hôtesse présente sur l'espace animation au niveau 1, vérifiera si le numéro figurant sur le ticket à gratter est gagnant ou non. Pour cela, elle regardera sur les clés suspendues derrière elle, la clé correspondante au numéro du ticket. Chaque clé suspendue a une petite étiquette indiquant si c'est gagné et le type de lot remporté.
  - Si le participant a un ticket/numéro gagnant, l'hôtesse présente sur l'espace animation au niveau 1 lui remettra immédiatement son lot.
  - Chaque personne peut venir rejouer plusieurs fois durant toute la période de l'animation.
  - Les tickets restants du jour sont automatiquement remis en jeu le jour suivant.
- 

### **Article 4 : Dotations et remise des lots**

- Les dotations seront récupérées directement sur l'espace animation situé au niveau 1 à côté de l'Accueil du centre commercial Place d'Armes.
- Le participant devra obligatoirement présenter le ticket à gratter avec numéro gagnant. Il devra également donner ce ticket à l'hôtesse présente.
- Le retrait des dotations sera possible chaque jour du mercredi 26 au samedi 29 novembre inclus de 14h30 à 18h30. Aucune réclamation ne sera possible après cette date.
- Une pièce d'identité devra être présentée pour récupérer les cartes cadeaux. Le gagnant aura obligation de remplir et signer un bon de retrait attestant de l'attribution du gain.
- En cas de perte ou de vol du ticket à gratter ou des dotations remises, aucune réclamation ne pourra être faite.
- Le ticket à gratter fait office de bon d'échange et sera conservé par l'hôtesse de l'espace animation. Il ne pourra en aucun être conservé par le gagnant après avoir récupéré son lot.
- Aucune réclamation, souhait d'échanges ou autres ne pourront être acceptés.

Tableau de répartition des dotations par jour :

	<b>Mercredi 26/11</b>	<b>Jeudi 27/11</b>	<b>Vendredi 28/11</b>	<b>Samedi 29/11</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Paires de chaussons éponges</b>	10	5	10	10	35
<b>Bougies Spa &amp; bien-être</b>	5	5	5	5	20
<b>Carte cadeau de 20 €</b>	5	5	5	10	25
<b>Nuit en suite au Royal Hainaut Spa &amp; Resort Hôtel</b>				1	1
<b>TOTAL</b>	20	15	20	26	81

#### **Article 5 : Conditions d'utilisation des cartes cadeaux Place d'Armes :**

- Valables un an dans les boutiques participantes du Centre Commercial Place d'Armes.
- Cartes cadeaux non remboursables en cas de perte ou de vol.
- Cartes cadeaux utilisables en plusieurs fois.
- Cartes cadeaux valables 1 an à partir de leur date d'activation.

#### **Article 6 : Limitation de responsabilité**

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents (perte, vol etc...) qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées. L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger l'animation ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement de l'animation toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement de l'opération.

#### **Article 7 : Données personnelles**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données. Ces demandes doivent être adressées par écrit à l'adresse de l'Organisateur.

## **Article 8 : Litiges**

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du règlement, les litiges seront soumis aux juridictions compétentes françaises.

---

## **Article 9 : Droits d'utilisation**

Les participants acceptent que leurs nom et prénom puissent être utilisés à des fins promotionnelles, sans rémunération autre que la dotation.